



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Versailles, le **06 OCT. 2023**

Service environnement (SE)
Unité rivières, eaux pluviales et zones humides (REPZH)
Affaire suivie par : Antoine BRETON
Tél. : 07 87 31 78 82
Mél. : antoine.breton@yvelines.gouv.fr

ATOME PROMOTION IMMOBILIÈRE
9 rue du Général Delestraint
75 016 Paris

Réf : SE_REPZH_20230803_Courrier_AP_Ferme

23-D-884

LRAR : **2 C 167 219 24426**

A l'attention de M. Benoît NATIVELLE

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant la construction et la réhabilitation de logements rue des frères Farman sur la commune de Toussus-le-Noble (78).

Numéro AIOT : 0100016290

Référence DIOTA : DIOTA-230309-090535-135-306

PJ : Arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques

Monsieur,

Mes services ont instruit votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement, relatif au projet de construction et de réhabilitation de logements, rue des frères Farman et route de Chateaufort, déposé en date du 09 mars 2023 et enregistré sous le numéro DIOTA-230309-090535-135-306.

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques au dossier loi sur l'eau déposé. Il est en effet nécessaire d'imposer des prescriptions particulières à l'opération projetée, afin de garantir la protection des intérêts mentionnés à l'article L. 211-1 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service environnement

Emilie Pleyber – Le Foll